

Délibération DEL-CC-2026-058

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 3 MARS 2026

BOCAPOLE, SALLE BOCAGE

Le trois mars deux mille vingt-six, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni Bocapole, salle Bocage, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 75 – Quorum : 38

Présents (61) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Emmanuelle MENARD, Claude POUSIN, Johnny BROSSEAU, Nicole COTILLON, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Jérôme BARON, Pascal LAGOGUEE, Gilles PETRAUD, François MARY, Bruno BODIN, Dany GRELLIER, Yves CHOUTEAU, Pierre BUREAU, Anne-Marie REVEAU, Cécile VRIGNAUD, Claire GINGREAU, Dominique REGNIER, Serge BOUJU, Thierry MAROLLEAU, Joël BARRAUD, Christine SOULARD, Philippe AUDUREAU, Anne-Marie BARBIER, Bérangère BAZANTAY, Sylvie BAZANTAY, Jacques BELIARD, Jean-Marc BERNARD, Nathalie BERNARD, Sophie BESNARD, Jean-Pierre BODIN, André BOISSONNOT, Marie-Line BOTTON, Bernard CARTIER, Armelle CASSIN, Yannick CHARRIER, Julie COUTOIS, Pascale FERCHAUD, Jean-Baptiste FORTIN, Marie GAUVRIT, Jean-Paul GODET, Catherine GONNORD, Aurélie GREGOIRE, Claudine GRELLIER, Emmanuelle HERBRETEAU, Jean-Louis LOGEIS, Vincent MAROT, Rachel MERLET, Roland MOREAU, Pierre MORIN, Stéphane NIORT, Karine PIED, Denis PRISSET, Sylvie RENAUDIN, Corinne TAILLEFAIT, Dominique TRICOT, Patricia TURPEAU, Véronique VILLEMONTAIX, Patricia YOU, Jean-Jacques GROLLEAU

Pouvoirs (3) : Sébastien GRELLIER pouvoir à Johnny BROSSEAU, Nathalie MOREAU pouvoir à Cécile VRIGNAUD, Maryse NOURISSON-ENOND pouvoir à Thierry MAROLLEAU

Absents (14) : Jean-Yves BILHEU, Sébastien GRELLIER, Jean Claude METAIS, Florence BAZZOLI, Stéphanie FILLON, Pascal GABLY, Muriel HELOU-DEVILLERS, Etienne HUCAULT, Odile LIOUSRI-DROCHON, Jean-François MOREAU, Nathalie MOREAU, Maryse NOURISSON-ENOND, Philippe ROBIN, Rodolphe ROUE

Date de convocation : 25-02-2026

Secrétaire de séance : André GUILLERMIC

CULTURE

Scènes de territoire : réajustement de la grille tarifaire à compter du 1er septembre 2026

Annexe : grille tarifaire mise à jour

Vu la délibération DEL-CC-2025-015 du 28 janvier 2025 approuvant la convention Scène Conventionnée d'Intérêt National mention Art en Territoire ;

Vu les délibérations DEL-CC-2023-078 du Conseil Communautaire en date du 9 mai 2023 modifiée par la délibération DEL-CC-2024-130 du 2 juillet 2024 ;

Considérant l'avis favorable de la commission culture le 25 février 2026 ;

Considérant qu'il y a lieu d'apporter des modifications sur l'application de certains tarifs ;

Le programme artistique et culturel de « SCENES de TERRITOIRE – AGGLO2B », est reconnu par le ministère de la Culture depuis 2021 avec l'appellation Scène Conventionnée d'Intérêt National mention Art en Territoire pour la période 2025 – 2028.

La grille tarifaire en vigueur s'applique depuis le 1^{er} septembre 2023 et a été précisée en 2024.

Les spectacles programmés sont répartis en 4 catégories (artistes de renom, grand ou moyen format...) et différencie deux formules :

- l'abonnement à partir de 4 spectacles pour les adultes et 3 spectacles pour les moins de 25 ans et les demandeurs d'emploi,
- l'achat de places de spectacles au coup par coup.

Dans un contexte de maintien des subventions de fonctionnement des partenaires institutionnels de Scènes de Territoire (Ministère de la Culture-DRAC, Région Nouvelle-Aquitaine, Département des Deux-Sèvres), l'augmentation mécanique des coûts liés à l'inflation et à la programmation est difficilement compensée.

Aussi, il est proposé d'appliquer une augmentation de 1 euro sur certains tarifs : « pleins », « collectivités » pour les achats au coup par coup et « abonnement liberté », pour atténuer l'impact de ces augmentations.

Le coût du « pass famille » qui s'applique sur certains spectacles de la programmation et s'adresse au(x) enfant(s) - parent(s) – grand(s) parent(s) dans la limite de 5 personnes dont une a moins de 12 ans est actuellement de 23 € ; il est désormais proposé au tarif de 25 €, montant pratiqué dans d'autres structures utilisant cette formule (Scènes de Pays Beaupréau-en-Mauges, Théâtre de l'Hôtel de Ville de St-Barthélemy d'Anjou).

Dans la perspective d'un maintien des recettes propres équivalant à 2025, les recettes supplémentaires générées par cette nouvelle proposition tarifaire sont estimées à + 4 500 €.

Enfin, dans un contexte économique sous tension, il est proposé de ne pas augmenter les tarifs appliqués pour « les moins de 18 ans », « minima sociaux », « scolaires » et « abonnements jeunes ».

Catégorie spectacle	AU COUP PAR COUP					FORMULES ABONNEMENTS	
	Plein tarif	Collectivités (1)		moins de 18 ans, étudiant, apprenti et demandeur d'emploi (2)	minima sociaux (3) scolaires, participants projets participatifs	ABONNEMENT LIBERTÉ 4 spectacles et plus	ABONNEMENT LIBERTÉ moins de 25 ans, D.E., apprenti, étudiant, scolaire 3 spectacles et +
A+ (27 % des spectacles)	Passe de 26€ à 27 €	Passe de 24€ à 25 €		15 €	8 €	Passe de 20€ à 21 €	13 € 8 € abos scolaires
A (50 % des spectacles)	Passe de 17 € à 18 €	Passe de 14€ à 15 €		8 €	6 €	Passe de 12€ à 13 €	6 €
B (19 % des spectacles)	Passe de 11 € à 12 €	Passe de 10€ à 11 €		6 €	5 €	Passe de 8€ à 9 €	5 €
C (4 % des spectacles)	Passe de 7 € à 8 €	Passe de 7€ à 8 €		5 €	3 €	Passe de 6€ à 7 €	3 €

Cette proposition de grille tarifaire réajustée et jointe en annexe, apporte également quelques précisions sur certaines modalités (durée de validité des avoirs fixée à un an maximum à partir de la date d'émission).

Nouvelle grille au 01/01/2026 :

Catégorie spectacle	AU COUP PAR COUP				FORMULES ABONNEMENTS	
	Plein tarif	Collectivités (1)	moins de 18 ans, étudiant, apprenti et demandeur d'emploi (2)	minima sociaux (3) scolaires, participants projets participatifs	ABONNEMENT LIBERTÉ 4 spectacles et plus	ABONNEMENT LIBERTÉ moins de 25 ans, D.E., apprenti, étudiant, scolaire 3 spectacles et plus
A+ (27 % des spectacles)	27 €	25 €	15 €	8 €	21 €	13 € 8 € abos scolaires
A (50 % des spectacles)	18 €	15 €	8 €	6 €	13 €	6 €
B (19 % des spectacles)	12 €	11 €	6 €	5 €	9 €	5 €
C (4 % des spectacles)	8 €	8 €	5 €	3 €	7 €	3 €
PASS TRIBU	Tarifs appliqués à partir d'un groupe de 6 personnes (ou tarif plein en achat individuel)			Tarifs appliqués à partir d'un groupe de 6 personnes de - 25 ans, Demandeurs d'Emploi...		
PASS FAMILLE	S'adresse au(x) parent(s) / grand(s)-parent(s) / enfant(s) dans la limite de 5 personnes dont une a moins de 12 ans sur certains spectacles de la programmation : TARIF 25 €					

Les catégories de tarifs

A+ : spectacles et « évènements » : artistes de renom, « grand format »,

A : spectacle « format traditionnel » programmé dans les lieux équipés du Territoire (Théâtre Bressuire / La Griotte Cerizay / La Passerelle Mauléon et Belle Arrivée Nueil-Les-Aubiers)

B : spectacle de « moyen format » et majoritairement pour les spectacles identifiés « famille »

C : spectacle « petite forme » et autres formats (lectures, balades, ...)

PS : des gratuités peuvent être accordées pour les compagnies programmées (nombre mentionné sur les contrats), pour les professionnels programmeurs de spectacles, pour des accompagnateurs sur les séances scolaires et ponctuellement pour des places à gagner

Le conseil communautaire est invité à :

- valider les modifications de la grille tarifaire telles que présentées ci-dessus et détaillées dans l'annexe jointe à effet au 1^{er} septembre 2026 ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le **10 MARS 2026**

Notifié ou publié le **10 MARS 2026**

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.



[Signature]

SCÈNES DE TERRITOIRE : GRILLE TARIFAIRE
à compter du 1^{er} septembre 2026

PROGRAMMATION TOUT PUBLIC, JEUNE PUBLIC

Les achats de places s'effectuent à l'accueil billetterie de Scènes de Territoire, par téléphone et en ligne via le site internet de l'Agglo et des sites de vente en ligne comme Ticketnet.

	AU COUP PAR COUP				FORMULES ABONNEMENTS	
Catégorie spectacle	PLEIN TARIF	Collectivités (1)	moins de 18 ans, étudiant, apprenti et demandeur d'emploi (2)	minima sociaux (3) scolaires, participants projets participatifs	ABONNEMENT LIBERTÉ 4 spectacles et plus	ABONNEMENT LIBERTÉ moins de 25 ans, D.E., apprenti, étudiant, scolaire 3 spectacles et plus
A+	27 €	25 €	15 €	8 €	21 €	13 € 8 € abos scolaires
A	18 €	15 €	8 €	6 €	13 €	6 €
B	12 €	11 €	6 €	5 €	9 €	5 €
C	8 €	8 €	5 €	3 €	7 €	3 €
PASS TRIBU (groupe de 6 personnes minimum pouvant réunir pass tribu 1 et pass tribu 2)		PASS TRIBU 1 Tarifs appliqués à partir d'un groupe de 6 personnes (au tarif plein en achat individuel)		PASS TRIBU 2 Tarifs appliqués à partir d'un groupe de 6 personnes de moins de 25 ans, demandeurs d'emploi...		

(1) Sur présentation d'un justificatif : membres d'associations partenaires et amicales du personnel, comités d'entreprise, titulaire carte CEZAM, membres d'établissements d'enseignements et de pratiques artistiques partenaires dans la discipline du spectacle, abonnés Théâtre de Thouars et des structures adhérentes au Réseau 535.

(2) Sur présentation d'un justificatif (de moins de 3 mois pour les demandeurs d'emploi).

(3) Sur présentation d'un justificatif : bénéficiaires de l'Allocation aux personnes en situation de handicap (AAH), du Revenu de solidarité active (RSA), de l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA), artistes et professionnels du secteur artistique et culturel.

Les catégories de tarifs :

A+ : spectacles et « événements » : artistes de renom, « grand format »

A : spectacle « format traditionnel » programmé dans les lieux équipés du Territoire (Théâtre Bressuire / La Griotte-Cerizay / La Passerelle-Mauléon et Belle Arrivée-Nueil-Les-Aubiers)

B : spectacle de « moyen format » et majoritairement pour les spectacles identifiés « famille »

C : spectacle « petite forme » et autres formats (lectures, balades, ...)

LE « PASS TRIBU »

Dès constitution d'un **groupe de 6 personnes**, application du tarif adapté au profil du public :

- ✓ Groupe d'individuels correspondant au tarif plein : application tarif « collectivités »,
- ✓ Groupe d'individuels correspondant au tarif – de 18 ans et D.E. : application tarif « minima sociaux »

LE « PASS FAMILLE »

Enfant(s), parent(s) et/ou grand(s) parent(s) **dans la limite de 5 personnes** dont **l'une a moins de 12 ans**.

25 € par spectacle sur une sélection de spectacles identifiés « famille » dans la plaquette de saison.

UTILISATION DES PLACES GRATUITES

Des places gratuites sont accordées pour :

- ✓ **Les soirées de « présentation de la saison »**
- ✓ **Les compagnies programmées** (nombre mentionné sur les contrats) et pour **les professionnels programmeurs** de spectacles sur l'ensemble de la saison et quelle que soit la catégorie de tarif appliqué.
- ✓ **Toute personne directement associée à un processus de création** bénéficie de l'accès gratuit à la restitution proposée lorsque celle-ci est payante ainsi que de 2 invitations pour son entourage.
- ✓ De même, ponctuellement **l'accès gratuit** pourra être appliqué sur des **propositions artistiques se déroulant en extérieur** (espace public, domaine privé...) et présentations liées à des résidences territoriales.
- ✓ Les accompagnateurs sur les séances scolaires et tout public (enseignants, éducateurs spécialisés, animateurs...)
- ✓ Des **« actions promotionnelles » ponctuelles** : attribution de places dans le cadre de « jeux-concours » (cérémonie des vœux de l'agglo, vitrine de Noël, ...) dans la limite de 2 places sur une sélection de spectacles de la saison en cours (dans la limite de 20 places ??).

SPECTACLES « TÊTE D'AFFICHE »

Exceptionnellement, Scènes de Territoire peut être amené à programmer des spectacles de plus grande envergure en partenariat avec d'autres acteurs (Bocapole, associations du territoire...) nécessitant une tarification spécifique qui sera définie par convention avec le ou les partenaire(s) et fera l'objet d'une délibération complémentaire.

VENTE SUR LES RESEAUX DE VENTE EN LIGNE

L'utilisateur qui achète des places sur les réseaux de vente en ligne supporte intégralement les frais de réservation qui sont facturés par le prestataire.

SERVICES LIÉS AUX ABONNEMENTS

« Parrainage » : possibilité offerte à tout abonné de se faire accompagner par une personne de son choix sur 1 spectacle de la saison au tarif "abonné" (selon la catégorie du spectacle).

Possibilité d'échange : en cas d'indisponibilité, l'abonné a la possibilité :

- D'échanger son billet à hauteur du montant payé pour un autre spectacle ;
- De solliciter un avoir à utiliser sur la saison en cours. S'il n'a pas la possibilité d'utiliser l'avoir sur la saison en cours (cas d'un spectacle programmé en fin de saison et/ou spectacle à venir avec un tarif inférieur, indisponibilité sur les dates des autres spectacles, ...), l'abonné pourra l'utiliser sur la saison suivante, **étant précisé que la durée de validité de l'avoir est d'un an maximum à compter de sa date d'émission** ;
- En dernier recours, il pourra solliciter un remboursement.

CAS D'ANNULATION D'UN SPECTACLE

Dans l'éventualité de l'annulation d'un spectacle par Scènes de Territoire, l'échange ou un avoir à hauteur du montant payé sera proposé aux personnes détentrices de billet(s) sur la saison en cours.

Toutefois, à titre exceptionnel et uniquement si le spectacle annulé ne peut être échangé avec un autre spectacle (cas d'un spectacle programmé en toute fin de saison et/ou spectacle restant à venir avec tarif inférieur), l'usager pourra bénéficier d'un avoir à utiliser sur la saison à venir (**durée de validité de l'avoir est d'un an maximum à compter de sa date d'émission**) ou solliciter en dernier recours le remboursement total ou partiel du billet.

BON CADEAU

Le bon cadeau n'est pas un billet. Il ne permet pas l'accès en salle et n'est pas remboursable. Il permet au bénéficiaire l'achat de place(s) et/ou de formule(s) d'abonnement. **Il est valable 1 an à compter de sa date d'achat.** Il peut être utilisé en plusieurs fois. Si le montant de la (des) commandes est inférieur à la valeur du bon, la différence n'est pas remboursée.

3 tarifs sont proposés (possibilité de les cumuler pour avoir un montant de cadeau plus important) :

- . bon cadeau de 20 €
- . bon cadeau de 30 €
- . bon cadeau de 50 €

PROMOTIONS SPÉCIALES AU COUP PAR COUP POUR COMPLÉMENT DE JAUGE

Des offres promotionnelles ponctuelles via les modes de communication actuels (de type page Facebook, newsletter, flyer, jeux concours...) peuvent être proposées, selon la catégorie du spectacle (A+ ; A ; B ; C) sur certains tarifs en vigueur (selon la grille tarifaire ci-jointe) lorsque les conditions suivantes sont simultanément réunies :

- ✓ Sur appréciation de l'évolution du remplissage de salle par la Direction de SCENES DE TERRITOIRE, il appartient au Président ou son représentant la vice-présidente déléguée, d'autoriser le déclenchement de la promotion lorsque les conditions suivantes sont réunies :
 - . jauge de fréquentation de salle en-dessous de **60 %**
 - . **3 semaines** avant la date du spectacle
- ✓ Les offres promotionnelles différencient les abonnés et les non-abonnés :
 - . pour les abonnés : « **1 place achetée donne accès à 1 place offerte** »,
 - . pour les non-abonnés : 1 place achetée donne accès à l'application du tarif « **tarif moins de 18 ans** » de la grille tarifaire (ce qui représente une réduction de 40 à 50 % du plein tarif).

CAS ANNULATIONS / REPORTS SUITE À L'ARRÊT DE LA PROGRAMMATION ET DE LA FERMETURE DES LIEUX

En cas d'un retour d'une crise sanitaire qui entraînerait de nouvelles annulations et/ou reports de spectacles, les personnes détentrices des billets des spectacles concernés (abonnée ou non abonnée) doivent les conserver : ceux-ci resteront valables sur la(les) nouvelle(s) date(s) programmée(s) ou serviront de justificatif pour solliciter un avoir ou un échange sur un autre spectacle ou en dernier recours un remboursement sur la nouvelle saison.

De même, un usager qui ne pourrait assister à un spectacle compte-tenu de sa positivité au COVID pourra solliciter un avoir ou un échange sur un autre spectacle de la saison en cours.

PROGRAMMATION SUR LE TEMPS SCOLAIRE

SPECTACLE SUR LE TEMPS SCOLAIRE	tarif
A destination du 1^{er} degré (maternelle et élémentaire) et tout public spécifique ponctuel (1)	
. Ecoles sur le territoire de l'Agglomération du Bocage Bressuirais	4,00 €
. Tout public spécifique ponctuel (collège, lycée, Ehpad, clubs senior...) (2)	5,00 €
A destination du 2nd degré, étudiants et tout public spécifique ponctuel (Ehpad, clubs senior, ...) (2)	
. Spectacles catégorie A+	8,00 €
. Spectacles catégorie A et B	5,00 €
. Spectacles catégorie C	4,00 €

(1) Un enfant ayant assisté à une séance scolaire pourra bénéficier de l'accès gratuit à ce même spectacle s'il est programmé en séance tout public, dès lors où il sera accompagné. La ou les personnes l'accompagnant doivent acheter un billet pour accéder à la séance tout public.

(2) Si le spectacle proposé est d'une **durée maximum de 30 mn**, le tarif de 4 € s'appliquera.

ATELIERS DE MÉDIATION

ATELIERS DE MEDIATION	base de facturation
Participation financière sollicitée auprès des Établissements scolaires pour la mise en œuvre d'ateliers à destination des élèves du secondaire (collèges et lycées) et formations post-bac. Les modalités fixant le montant et les aspects pratiques sont déterminés par convention.	le solde, après déduction des subventions, restant à charge de Scènes de Territoire.

STAGES ET ATELIERS DE DÉCOUVERTE

TARIF D'UN STAGE, TOUTES DISCIPLINES CONFONDUES, D'UNE DURÉE SUPÉRIEURE À 3 HEURES (1)	tarif
. Plein tarif	27,00 €
. Tarif abonné	22,00 €
. Tarif réduit (- de 18 ans, étudiant, apprenti, demandeur d'emploi, minima sociaux)	16,00 €
TARIF D'UN ATELIER DÉCOUVERTE, TOUTES DISCIPLINES CONFONDUES, D'UNE DURÉE DE 3 HEURES MAXIMUM (1)	tarif
. Plein tarif	7,00 €
. Tarif abonné	6,00 €
. Tarif réduit (- de 18 ans, étudiant, apprenti, demandeur d'emploi, minima sociaux)	5,00 €

(1) la participation au stage / atelier donne l'accès au tarif réduit à un spectacle dans la discipline concernée ; celui-ci sera précisé dans la plaquette de saison.

VENTE BOISSONS ET ENCAS

Désignation produit	tarif
. Sandwich, encas	2,50 €
. Bières	2,00 €
. Verre de vin	1,50 €
. Boissons froides : jus de fruits, perrier, coca, soda, ...	1,00 €
. Friandises, barres chocolatées,	1,00 €
. Boissons chaudes : café, thé, ...	0,50 €